

ELOGE HISTORIQUE

DE

M. EDOUARD SERVÀN DE SUGNY

(SUITE).

Les tempêtes politiques s'étaient enfin apaisées, la dynastie semblait avoir triomphé des factions opposées et, il la faveur de cette trêve qui paraissait devoir durer longtemps, la justice répressive allait concentrer plus particulièrement l'effort de sa vigilance sur les matières du droit commun. L'usure, ce fléau de la propriété agricole, exerçait alors ses ravages dans l'arrondissement de Nantua. Nulle part, peut-être, la plaie n'était plus profonde et plus vive que dans ces montagnes : un canton tout entier (celui de la Combe-du-Val) était réduit, pour ainsi dire, à n'avoir plus un seul habitant propriétaire du sol qu'il tenait de ses ancêtres, ni de la maison paternelle. Dans la vue d'apporter un remède au mal, notre confrère dirigea donc des poursuites contre ceux que la rumeur publique désignait pour se livrer à ces coupables transactions. Plusieurs condamnations s'ensuivirent. Bientôt un banquier, contre lequel des présomptions suffisantes surgirent de la discussion d'un procès civil, dut venir s'asseoir sur le banc correctionnel où les petits capitalistes l'avaient précédé. On doutait presque, au début de l'information, que la poursuite fût réelle, l'opinion s'étant accoutumée à regarder le chef de cette maison comme supérieur aux coups de la justice. La curiosité était donc vivement excitée par la qualité du prévenu, et une affluence énorme se porta dans le prétoire et suivit, avec une attention soutenue, les débats, qui remplirent trois audiences.

0) Voir la livraison de septembre.